



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2020-124

PUBLIÉ LE 1 JUILLET 2020

# Sommaire

## **DSDEN 74**

74-2020-06-30-006 - ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0022 relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie à l'Adjoint à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Savoie, chargé du premier degré (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2020-06-30-006

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0022**

relatif à la subdélégation de signature de la Directrice  
Académique des Services de l'Education Nationale de la  
Haute-Savoie à l'Adjoint à la Directrice Académique des  
Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie,  
chargé du premier degré

Direction des Services Départementaux  
de l'Éducation Nationale  
de la Haute-Savoie  
Secrétariat Général  
Références: SG/AA

Anncny, le 30 juin 2020

LA DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-SAVOIE

**ARRÊTÉ DSDEN/SG/AA/2020-0022**

**relatif à la subdélégation de signature de la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie à l'Adjoint à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, chargé du premier degré**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiées,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes les départements et l'État,

VU le code de l'éducation et notamment les articles R 222-19-3, D 222-20, R 222-24,

VU Vu le code de l'éducation et notamment les articles R911-82 à R911-96 relatifs à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale,

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,

VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU le décret du 02 juillet 2018 nommant madame Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,

VU l'arrêté rectoral n°2014-44 du 14 novembre 2014 portant création du service mutualisé de gestion financière des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré public de l'académie,

VU l'arrêté rectoral n°2015-54 du 5 novembre 2015 portant création du service mutualisé de gestion des personnels enseignants du premier degré privé sous contrat de l'académie,

VU l'arrêté rectoral SG N°2020-41 du 04 juin 2020 donnant délégation de signature à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale du département de la Haute-Savoie.

VU l'arrêté ministériel du 23 juin 2020 portant affectation de Monsieur Stéphane DUGUET, inspecteur de l'éducation nationale en qualité d' Adjoint auprès de la directrice académique des services de l'éducation nationale du département de Haute-Savoie, chargé du premier degré, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## ARRETE

Article 1 : Mme Mireille VINCENT, directrice académique des services de l'éducation nationale du département de la Haute-Savoie, représentant Mme la Rectrice de l'académie de Grenoble, donne subdélégation de signature à M. Stéphane DUGUET, adjoint à la directrice académique des services de l'éducation nationale, en charge du premier degré, pour signer les actes et décisions suivants :

- ✓ classes de découvertes pour le premier degré et enregistrement des structures d'accueil au répertoire départemental
- ✓ composition de la commission départementale d'appel des décisions relatives à la poursuite de la scolarité à l'école primaire
- ✓ demande d'autorisation d'absence pour les enseignants du premier degré
- ✓ organisation du CAPA-SH, des épreuves du CAFIPEMF pour les enseignants du premier degré public et privé
- ✓ signature des conventions de stage dans le premier degré.

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté DSDEN/SG/AA/2020-0019 du 10 juin 2020

Article 3 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

Mireille VINCENT

